



# PROCES VERBAL

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 07 juillet 2016

Sur convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Nadine GUTHALPFEL, secrétaire de séance
- Mme Christiane COUTELIER, secrétaire administratif

### 2. Appel des conseillers

**Etaient présents :**

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH                 | 15. Hélène BIEGEL         |
| 2. Christian OTTENWAELDER      | 16.                       |
| 3. Olivier ECKERT              | 17. Pascal HELDE          |
| 4. Eric BRUNSTEIN              | 18. Nathalie EL JAMRI     |
| 5. Suzanne GOETTELMANN         | 19. Christophe ELSAESSER  |
| 6. Anne Catherine DORIDANT     | 20. Nadine GUTHAPFEL      |
| 7. Sylvie LIGNER               | 21. Christine GILL        |
| 8. Stéphane SIGRIST            | 22. Michel GOETTELMANN    |
| 9.                             | 23. Sandrine DEMAY        |
| 10.                            | 24. Pascale KOENIG        |
| 11. Jocelyne AMBERG            | 25. Cathy WEBER           |
| 12.                            | 26. Christophe BOHN       |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14.                            |                           |

**Absents excusés :**

- 9. Daniel BROCKER donne procuration à M. BOHN
- 10. Patrick DELSART donne procuration à Mme BIEGEL
- 12. Joseph DUSSOURD donne procuration à M. ADONETH
- 16. Pascal MATHIEU donne procuration à M. SIGRIST

**Absent :**

- 14. M. Jean Paul BARTH

**Assistait en outre :** Mme Christiane COUTELIER, responsable de l'urbanisme

### 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 juin 2016

Après lecture, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 09 juin 2016

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose d'opérer **l'adjonction de trois points** :

#### 5.4. Dénomination de rue – attribution d'une adresse

**11.1.4. Acquisition des parcelles S. 30 n° 60, 118, 120, 121, 148, 149**

**11.1.5. Acquisition des parcelles S. 30 n° 50, 114, 125, 147, 151, 153, 154, 156**

M. le Maire explique qu'il y a urgence de délibérer sur les 2 points concernant les acquisitions des parcelles OTTENWAELDER.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le transfert des zones d'activités à la Communauté de Communes de Sélestat va s'enclencher et la période de référence sera le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est donc essentiel que ces parcelles rentrent dans la réserve foncière de la commune avant cette date butoir. Des négociations seront entreprises avec la Communauté de Communes pour déterminer comment seront gérées les réserves foncières.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Appel des conseillers
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 juin 2016
4. SMICTOM : Informations
5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques
  - 5.1. Eglise : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : avenant TP SCHMITT
  - 5.2. Diagnostic pour l'éclairage public : lancement de la consultation
  - 5.3. Lotissement Aux deux Châteaux : prorogation de l'arrêté autorisant de différer les travaux de finition
  - 5.4. Dénomination de rue – attribution d'une adresse
6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections
  - 6.1. Personnel des écoles :
    - 6.1.1. Renouvellement d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi pour 06 mois pour l'école maternelle des Bains
    - 6.1.2. Recrutement en contrats aidés de deux agents de vie scolaire
    - 6.1.3. Recrutement d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet contractuel
  - 6.2. Modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - informations
7. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT

**8. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance**

8.1. Activités périscolaires : Mise à disposition de locaux : approbation

**9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel**

**10. Affaires sociales – Solidarité**

**11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace Les Tisserands**

11.1. Affaires foncières :

11.1.1. Location HUBER section 31 parcelle 61 de 80 ares

11.1.2. Bail auto-école Eugène : rectificatif : section 49 parcelle 432 de 20.27 ares

11.1.3. Acquisition d'un bien sans maître section 13 parcelle 1

11.1.4. Acquisition des parcelles S. 30 n° 60, 118, 120, 121, 148, 149

11.1.5. Acquisition des parcelles S. 30 n° 50, 114, 125, 147, 151, 153, 154, 156

11.2. Location de la chasse communale

11.2.1. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier

11.2.2. Agrément de permissionnaires - lot n°3

**12. Droit de Prémption Urbain**

**13. Informations – Communications – Décisions**

\*\*\*\*\*

## 4. SMICTOM

M. OTTENWAELDER informe qu'un courrier du Président sur la gestion des odeurs a été distribué en même temps que le bulletin communal.

Pour suivre l'évolution des travaux en cours, une page Facebook est mise à jour une fois par semaine sous la rubrique « lutte sur les odeurs du Smictom ».

Une inspection de la DREAL s'est déroulée mercredi 06 juillet. Le dernier arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet comporte beaucoup plus de contraintes pour le site du Heidenbühl.

Les services du SMICTOM ont été très réactifs et le Président souhaite qu'il n'y ait plus d'odeurs.

Financièrement, on s'oriente à petits pas vers une fermeture du site en 2020.

Le casier Nord permet une exploitation jusqu'en 2020. A partir de 2025, seulement la moitié des apports sera possible. De plus, une enquête publique serait obligatoire pour une rehausse du site.

Mme PLANCY de la DREAL a également fait part que les plâtres déposés en déchetterie seront interdits à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les plâtres devront être traités dans des sites spécialisés. L'incinérateur de Strasbourg est fermé pour 2 ou 3 ans pour des travaux de mise aux normes. Le Maire relève l'investissement important de toute l'équipe du SMICTOM et en particulier de M. OTTENWAELDER dans la gestion des odeurs générées par les fortes précipitations du mois de juin.

## 5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. OTTENWAELDER

### 5.1 Eglise : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : avenant TP SCHMITT Avenant N°1 : TP SCHMITT –aménagement stationnement PMR

Les travaux supplémentaires concernent principalement le remplacement des places de stationnement prévues initialement en enrobé par un béton désactivé.

Le montant initial des travaux s'élève à 32 417.35 € HT soit **38 900.81€ TTC (TVA 20 %)**.

Les travaux de l'avenant N°1 s'élèvent à **6 078.80 € HT soit 7 294.56 € TTC (TVA 20%)**.

De ce fait, le montant du marché de travaux après l'avenant n°1 s'élève désormais à **46 195.38 TTC (TVA 20 %)**, ce qui représente une augmentation totale de 18.75 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**VU l'avis favorable** de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 mai 2016

**APPROUVE** l'avenant N°1 de l'entreprise **TP SCHMITT** pour un montant de **7 294.56 € TTC**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant nécessaire à ce projet

**PRECISE** que les crédits relatifs à l'opération sont prévus et inscrits au compte 2313 opération 207 fonction 01.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 5.2 Diagnostic pour l'éclairage public : lancement de la consultation

La réforme anti-endommagement des réseaux (article 219 de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 et décret N°2011-1241 du 5 octobre 2011) a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents qui sont susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Aussi pour mieux renseigner les entreprises, la commune de Châtenois a décidé de faire un diagnostic de son réseau d'éclairage public. Celui-ci est nécessaire pour :

- répertorier au mieux le réseau d'éclairage public
- faire un état sanitaire de l'éclairage public
- répertorier les armoires d'éclairage public
- faire un bilan sur l'éclairage public le plus énergivore
- mettre en place un plan de remplacement sur la commune pour assurer des économies d'énergies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le cahier des charges pour le lancement du diagnostic d'éclairage public

**PRECISE** que le coût de l'opération est estimé à 40 000 € TTC

**AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des marchés de travaux

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tout autre organisme

**PRECISE** que les crédits relatifs à l'opération sont inscrits à l'opération 188 article 2031, fonction 814 du budget 2016.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **5.3 Lotissement Aux deux Châteaux : prorogation de l'arrêté autorisant de différer les travaux de finition**

En juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé, suite à la demande de Maître ZOBLER, notaire, la prolongation de l'arrêté autorisant les travaux de finition dans le lotissement privé des Deux Châteaux près du rond-point du Val de Villé, pour cause de terrains invendus.

Les engagements ont été pris par les propriétaires auprès du notaire pour garantir la finition du lotissement. Une nouvelle prolongation est demandée pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** le Maire à signer un arrêté prolongeant de 4 ans l'autorisation de la vente de lots et différant les travaux de finition pour le lotissement « aux Deux Châteaux », soit jusqu'au 30/06/2020, au profit de Mme Renée JOSSEY et M. Eraldo PITTAU.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **5.4. Dénomination de rue – attribution d'une adresse**

Par délibération du 27 janvier 2011, le Conseil Municipal a validé le classement de la voirie communale. Sur demande de l'administration fiscale, des adaptations doivent y être apportées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

**VALIDE** l'attribution de l'adresse suivante au bien situé section 33 parcelles n° 67 et 94 :

- Mme HEIM Carole et M. HEIM Charles :  
Nouvelle adresse : **73 route de Sainte Marie aux Mines 67730 CHATENOIS**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Rapporteur : M. ECKERT

### 6.1 Personnel des écoles :

6.1.1 Renouvellement d'un contrat d'accompagnement vers l'emploi pour 06 mois pour l'école maternelle des Bains

Un agent occupant les fonctions d'aide éducateur a été recruté en contrat d'accompagnement vers l'emploi, depuis le 04 janvier 2015.

Un renouvellement de ce poste est envisagé pour une durée de 06 mois, soit du 05/07/2016 jusqu'au 04/01/2017 pour 22 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de renouveler le contrat d'accompagnement vers l'emploi du 05/07/2016 jusqu'au 04/01/2017

**FIXE** la durée de service à pour 22 heures par semaine, rémunérée au smic en vigueur,

**PRECISE** que l'agent fera fonction d'aide éducateur,

**ACCEPTTE** la participation financière de l'Etat,

**PRECISE QUE** les crédits sont inscrits au budget.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 6.1.2 Recrutement en contrats aidés de deux agents de vie scolaire

Pour assurer la prise en charge des élèves au sein des écoles maternelles, il est proposé de recruter deux agents à compter du 01/09/2016 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** le Maire à recruter deux personnes occupant les fonctions d'agents de vie scolaire en contrats unique d'insertion à compter du 01/09/2016 pour une durée de 6 mois à un coefficient d'emploi hebdomadaire de 25H00 et fixe sa rémunération au SMIC.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### 6.1.3 Recrutement d'un adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet contractuel

Il est proposé de recruter pour l'Ecole élémentaire KRAFFT, à partir du 01/09/2016, à raison de 6 heures par semaine, un agent non titulaire au grade d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe qui assurera une mission d'assistance à la direction de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recruter un agent occupant les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire du 01/09/2016 jusqu'au 31/10/2016,

**FIXE** la durée de service à 6 heures par semaine, rémunéré à l'échelon 1 du grade d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## 6.2 Modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - informations

M. ECKERT explique que le budget primitif a été voté fin février avec les éléments fournis par l'Etat. Au mois de mai, l'Etat a informé que des fonds supplémentaires allaient être prélevés. 45 000€ avaient été budgétés alors que presque 60 000€ seront prélevés, qui se cumulent avec la baisse des dotations. L'effort consenti par la commune représente environ 3.5% des impôts locaux. Pour la Communauté de Communes de Sélestat, le montant total du PFIC est porté à 1 108 000€ (282 000€ de plus que le montant initialement prévu). Le Maire déplore cette hausse constante des prélèvements qui, conjuguée à une baisse tout aussi constante des dotations de l'Etat, réduit d'année en année la capacité d'investissements de la Commune et fragilise les entreprises donc l'emploi.

## 7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

## 8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

**Rapporteur :** Mme GOETTELMANN

### 8.1. Activités périscolaires : Mise à disposition de locaux : approbation

A partir de la rentrée 2016 / 2017, les locaux de l'ancien Tournesol dans l'aile Sud de l'Ecole Krafft seront utilisés par l'Opal ; gestionnaire de l'accueil périscolaire pour la Communauté de Communes de Sélestat, de 11H00 à 14H00 pour faire déjeuner une vingtaine d'enfants du CP (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Depuis que le Tournesol avait quitté les locaux, ceux-ci bénéficiaient à l'Ecole de Musique et à l'association des Petits Bouchons qui y organisait, deux fois par mois un atelier parents enfants.

Suite à la demande croissante des parents de Châtenois, il fallait trouver une solution car 100 dossiers ont dû être refusés. La Commune de Châtenois a alors mis à disposition de la Communauté de Communes les locaux de l'ancien Tournesol, ce qui permet de proposer à midi 20 places supplémentaires permettant d'accueillir environ 25 enfants de plus.

Le Conseil Municipal

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise à disposition des locaux sis 119 rue du Maréchal Foch au profit de la Communauté de Communes de Sélestat

**DECIDE** que la mise à disposition aura lieu à titre gratuit pour l'année 2016.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## 9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

## 10. Affaires sociales – Solidarité

## 11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

**Rapporteur :** M. SIGRIST

11.1 Affaires foncières :

11.1.1. Location HUBER section 31 parcelle 61 de 80 ares

M. René HUBER souhaite louer la parcelle section 31 parcelle 61 d'une superficie de 80 ares pour pâturage. En effet, la pâture pourra éviter la prolifération de la renoué du Japon particulièrement invasive.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la signature d'un bail précaire pour un an du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 au prix de 50 € annuel.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

11.1.2. Bail auto-école Eugène : rectificatif : section 49 parcelle 432 de 20.27 ares

La présente délibération annule la délibération prise par le CM le 14 avril 2016.

Le 30 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet de déclassement de la voie communale section 49 n° 403, 415, 417 et 419 d'une contenance d'environ 35 ares. La parcelle 403 faisait l'objet d'un bail avec l'auto-école Eugène.

L'objet de la location à l'auto-école Berger est, suite à ces modifications, la parcelle portant le numéro 432 d'une contenance de 20.27 ares.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la location pour une durée de 3 ans, de la parcelle Lieudit Isenfeld Section 49 n° 432 d'une superficie de 20,27 ares à l'Auto-école Eugène – Prévention Sécurité Eugène – Zone d'Activités Est – Lieudit Grube route de Sélestat à Châtenois représentée par M. Jérôme BERGER et Mme Pascale LIENHART, cogérants, au prix de 160 € annuel.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

11.1.3. Acquisition d'un bien sans maître section 13 parcelle 1

Le Conseil Municipal,

**Vu** la procédure prévue aux articles L. 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques à l'encontre des biens situés au lieudit SATTEL, et cadastré sous le n°01 section 13 d'une superficie de 11.15 ares ;

**Vu** que le bien n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

**Vu** qu'un arrêté portant constatation d'un bien sans maître a ainsi été adopté en date du 13 octobre 2015,



**Vu** que le propriétaire du bien ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, il est proposé d'incorporer ce bien considéré sans maître dans le domaine communal ;

**Vu** les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 13 octobre 2015 et 24 juin 2016 ;

**DÉCIDE** qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble dont s'agit en état d'abandon manifeste ;

**DÉCIDE** que le bien situé au lieu-dit HALBPFAD, et cadastré sous le n°01 section 13 d'une superficie de 11.15 ares est incorporé au domaine communal en application de l'article 713 du Code civil.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

11.1.4. Acquisition des parcelles S. 30 n° 60, 118, 120, 121, 148, 149

Mme LEGRAND Denise domiciliée 71 route de Sainte Marie aux Mines à 67730 CHATENOIS a décidé de vendre à la commune les parcelles section 30 n° 60, 118, 120, 121, 148, 149 d'une contenance globale de 22.44 ares.

Il s'agit de parcelles situées en zone d'activité du Sulzfeld qui sont mises en vente au prix de 11 893,20 euros pour 22.44 ares, destinées au projet d'extension de la zone du Sulzfeld.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** l'acquisition au prix de 11 893,20 euros des parcelles sises section 30 n° 60, 118, 120, 121, 148, 149 lieu-dit Mittelmuehlmatten et rue de l'Industrie d'une contenance de 22.44 ares appartenant à Mme LEGRAND Denise domiciliée 71 route de Sainte Marie aux Mines à 67730 CHATENOIS

**CHARGE** Me GENY d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

**PRECISE** que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

**AUTORISE** M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte relatif à ces acquisitions

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2111 fonction 01.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**  
**1 abstention :**  
**M. OTTENWAELDER**

11.1.5. Acquisition des parcelles S. 30 n° 50, 114, 125, 147, 151, 153, 154, 156

Les Ets Joseph OTTENWAELDER et Cie représentés par M. Joseph OTTENWAELDER situés 32 route de Sainte Marie aux Mines à 67730 CHATENOIS ont décidé de vendre à la commune les parcelles section 30 n° 50, 114, 125, 147, 151, 153, 154, 156 d'une contenance globale de 176.18 ares.

Il s'agit de parcelles situées en zone d'activité du Sulzfeld qui sont mises en vente au prix de 93 375,40 euros pour 176.18 ares, destinées au projet d'extension de la zone du Sulzfeld.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** l'acquisition au prix de 93 375,40 euros des parcelles sises section 30 n° 50, 114, 125, 147, 151, 153, 154, 156 lieu-dit Mittelmuehlmaten et rue de l'Industrie d'une contenance de 176.18 ares appartenant aux Ets Joseph OTTENWAELDER et Cie représentés par M. Joseph OTTENWAELDER situés 32 route de Sainte Marie aux Mines à 67730 CHATENOIS

**CHARGE** Me GENY d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

**PRECISE** que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

**AUTORISE** M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte relatif à ces acquisitions

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2111 fonction 01.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**  
**1 abstention :**  
**M. OTTENWAELDER**

- 11.2. Location de la chasse communale
- 11.2.1. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier

M. SIGRIST informe que, suite au renouvellement de la location de la chasse communale, la commune doit désigner, pour toute la durée de la location soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2024, un estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier rouge.

M. Clément KOESSLER domicilié 5 place du Maréchal Juin à 67370 GRIESHEIM SUR SOUFFEL a accepté.

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la nomination en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge de M. Clément KOESSLER domicilié 5 place du Maréchal Juin à 67370 GRIESHEIM SUR SOUFFEL.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 11.2.2. Agrément de permissionnaires - lot n°3

Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de la chasse communale pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, le conseil municipal a loué par convention de gré à gré le lot n° 3 à M. Bertrand FREY.

Quatre permissionnaires (Mme Valérie FREY, M. Daniel VOGLER, M. Antoine DURIGHELLO et Mme Michelle DURIGHELLO) avaient été acceptés.

M. FREY sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire, M. Nicolas GROHENS domicilié à 67650 DAMBACH LA VILLE 9 rue des Boutons d'or.

Vu les avis favorables en date du 26 mai 2016 de la Commission communale consultative de Chasse consultée par mail,

Le Conseil Municipal

**APPROUVE** la candidature M. Nicolas GROHENS domicilié à 67650 DAMBACH LA VILLE 9 rue des Boutons d'or en tant que nouveau permissionnaire du lot n° 3 de la Commune de Châtenois.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 12. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres MOREAU et GUYOT

Après en avoir délibéré,

**RENONCE** à l'unanimité (**abstention de Mme SYLVESTRE pour la vente n° 2 et de M. SIGRIST pour les ventes n° 6 et 7**) à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente M. SCHAAL Julien et Mme BOLLAERT Sophie – 12 rue des Serpents – Section 6 n° 130 avec 3,54 a – bâti
2. Vente M. Mme SYLVESTRE Denis – rue de Lorraine – Section 19 n° 237 et 244 avec 13,40 a – non bâti
3. Vente M. BOESPFLUG Pierre – 10 rue du Bailliage – Section 5 n° 124/64 avec 8,61 a – bâti
4. Vente M. Mme CARMAN Denis – 12 rue des Châtaigniers – Section 33 n° 208/20 avec 3,63 a – bâti
5. Vente M. PITTAU Eraldo – Mme JOSSEY Renée – Route de Ste Marie aux Mines – Section 33 n° 191/21 avec 5,41 a – non bâti
6. Vente Consorts SIGRIST – AFUA Isenfeld (lot n° 23 d'environ 4,23a) – à détacher de la parcelle Section 22 n° 45 avec 28,01 a – non bâti
7. Vente Consorts SIGRIST – AFUA Isenfeld (lot n° 30 d'environ 4,87a) – à détacher de la parcelle Section 22 n° 45 avec 28,01 a – non bâti

## 13. Informations - Communications - Décisions

Samedi 09 juillet : barbecue du Conseil Municipal

Dimanche 24 juillet : concert Chorale Petits Chanteurs

M. ECKERT adresse ses remerciements à l'ensemble de l'équipe qui s'est mobilisée à 4 reprises.

M. le Maire s'associe aux félicitations et remercie également M. ECKERT et Elodie qui ont beaucoup travaillé sur l'élaboration de ce magnifique bulletin.

\*\*\*\*\*

M. le Maire clôt la séance à 20 H 40.

Nadine GUTHAPFEL  
Secrétaire de séance

Luc ADONETH  
Maire

Christiane COUTELIER  
Secrétaire Administratif

